



Première conférence internationale sur la transition vers l'abandon des combustibles fossiles

24-29 avril 2026

Santa Marta, Colombie

Organisée conjointement par les gouvernements de la Colombie et des Pays-Bas

Contribution de l'Organisation internationale pour les droits des peuples autochtones

L'Indigenous Peoples Rights International (IPRI) souhaite contribuer à l'appel à contributions pour la première conférence internationale sur la transition vers l'abandon des combustibles fossiles. Notre contribution s'appuie sur les expériences vécues ainsi que sur les aspirations des peuples autochtones, en particulier ceux touchés par les industries extractives liées aux combustibles fossiles et aux projets de développement des énergies renouvelables, y compris l'exploitation minière des minéraux de transition.

Obstacles à la réalisation d'une transition juste vers l'abandon des combustibles fossiles

1. Inégalités structurelles et modèles de développement extractivistes

L'un des principaux obstacles à une transition juste est la persistance de systèmes économiques extractivistes qui ont historiquement exploité les terres, les ressources et les écosystèmes des peuples autochtones. La transition vers les énergies renouvelables risque de reproduire les mêmes schémas d'exploitation si elle continue de privilégier l'extraction des ressources, les profits des entreprises et les infrastructures centralisées au détriment d'un développement équitable, fondé sur les droits et mené par les communautés. Cela crée ce que de nombreux dirigeants autochtones qualifient de « **colonialisme vert** », où l'extraction des combustibles fossiles est remplacée par les énergies renouvelables et l'extraction de minéraux de transition sans transformer les structures de pouvoir sous-jacentes ni le système économique extractif et exploiteur

2. Absence de gouvernance mondiale et de cadres contraignants pour l'élimination progressive des combustibles fossiles

Malgré les engagements mondiaux pris pour lutter contre le changement climatique, il **n'existe aucun cadre international contraignant régissant la production et l'élimination progressive des combustibles fossiles**. L'absence de gouvernance du côté de l'offre permet la poursuite de l'expansion de l'extraction des combustibles fossiles tout en sapant l'action internationale coordonnée. En l'absence de règles mondiales claires et de mécanismes efficaces de régulation et de responsabilisation des entreprises et des gouvernements qui cherchent à dominer et à ralentir la transition, cela non seulement aggrave les impacts irréversibles du changement climatique, mais rend également la transition non durable et inéquitable, le fardeau pesant de manière disproportionnée sur les peuples autochtones et les groupes vulnérables, notamment les femmes.

3. Marginalisation des peuples autochtones en matière d'accès aux énergies renouvelables et de prise de décision sur le climat et l'énergie

Alors que les territoires des peuples autochtones accueillent de nombreux projets de développement d'énergies renouvelables, tels que des barrages hydroélectriques, des parcs solaires et éoliens, ainsi que des centrales géothermiques, les communautés autochtones d'accueil n'ont souvent pas accès à l'énergie produite par ces projets, celle-ci étant destinée aux zones urbaines, aux industries, aux infrastructures et aux services liés au tourisme. Au contraire, les communautés autochtones d'accueil subissent l'accaparement des terres, les expulsions, ainsi que la destruction et la dégradation des cours d'eau, de leurs moyens de subsistance et de leurs systèmes alimentaires. Cela démontre l'injustice de la transition énergétique, qui marginalise davantage les peuples autochtones.

De même, les peuples autochtones, y compris les femmes autochtones, restent largement exclus des processus de gouvernance climatique et énergétique aux niveaux mondial, national et régional, malgré leur rôle essentiel en tant que gardiens des écosystèmes. Leur participation se limite souvent à une simple consultation, plutôt qu'à une participation significative. Nos droits en tant que peuples autochtones, y compris notre droit de participer à la prise de décision tel que reconnu par des instruments internationaux tels que la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP)*, sont souvent ignorés.

4. Faible reconnaissance des droits fonciers autochtones et non-respect du principe du consentement libre, préalable et éclairé (FPIC)

De nombreux peuples autochtones ne bénéficient pas d'une reconnaissance officielle de leurs terres, territoires et ressources, ce qui entraîne notamment des déplacements, la perte de moyens de subsistance et la destruction des systèmes alimentaires. L'un des principaux facteurs à l'origine de l'accaparement des terres sur les terres et territoires autochtones est l'expansion des projets liés aux combustibles fossiles, des infrastructures d'énergie renouvelable et de l'exploitation minière des minéraux de transition. Même lorsque des consultations ont lieu, elles ne respectent pas les normes du **consentement libre, préalable et éclairé (CLPE)**, ce qui entraîne des conflits, des spoliations foncières et des violations des droits humains, y compris des violences à l'encontre des femmes et des filles autochtones



5. Expansion de l'« extractivisme vert » pour les minéraux de transition

L'augmentation rapide de la demande en minéraux tels que le lithium, le cuivre, le cobalt et le nickel pour les technologies renouvelables a intensifié la pression sur les terres et territoires autochtones. Plus de la moitié des minéraux nécessaires à la transition énergétique mondiale se trouvent sur les terres des peuples autochtones ou à proximité. Sans la protection et la garantie des droits des peuples autochtones sur leurs terres, leurs territoires et leurs ressources naturelles, cette expansion entraîne une dégradation de l'environnement, des pénuries d'eau, une recrudescence de la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones, ainsi que la perturbation des moyens de subsistance et des systèmes alimentaires autochtones.

6. Marginalisation économique et manque d'accès au financement climatique

Bien que les territoires autochtones jouent un rôle essentiel dans l'atténuation du changement climatique et la protection de la biodiversité, les peuples autochtones reçoivent **directement moins de 1 % du financement mondial pour le climat**. Cette exclusion financière les empêche de renforcer leur résilience, de développer des initiatives communautaires en matière d'énergies renouvelables et de participer de manière significative à la planification de la transition.

7. Criminalisation et violence à l'encontre des défenseurs autochtones de l'environnement

Les dirigeants autochtones, y compris les femmes et les communautés autochtones qui s'opposent à la fois à l'extraction des combustibles fossiles et aux projets de transition énergétique néfastes, sont de plus en plus confrontés à la criminalisation, au harcèlement et à la violence. Ces attaques sont exacerbées par l'incohérence ou l'absence de lois nationales protégeant les droits des peuples autochtones et par une gouvernance défailante. Une telle répression affecte de manière disproportionnée les peuples autochtones, en particulier les femmes autochtones, violant leurs droits et sapant la participation démocratique nécessaire à une transition juste et inclusive.

2. Solutions clés pour parvenir à une transition juste

1. Transformer les systèmes économiques en se fondant sur les besoins, les droits et le bien-être des personnes, ainsi que sur l'utilisation et la gouvernance durables et équitables des ressources, comme fondement d'une transition juste

Le modèle économique actuel est extractif, non durable et profondément inéquitable. Il maintient la majorité de la population mondiale dans des conditions de pauvreté et de marginalisation tout en creusant le fossé entre les pays développés et les pays en développement. Cette inégalité est renforcée par la domination économique et le contrôle du commerce, des investissements et du progrès technologique.



Ce système génère également une demande énergétique excessive et source de gaspillage, principalement pour maintenir la puissance économique et les modes de consommation des entreprises et des pays puissants. En conséquence, les systèmes énergétiques continuent de privilégier le profit et la croissance au détriment du bien-être humain, de l'équilibre écologique et de la justice sociale.

Une transformation fondamentale du système économique mondial est donc nécessaire. Une telle transformation doit placer au cœur de ses préoccupations les besoins des populations, les droits humains, y compris les droits des peuples autochtones, ainsi que l'utilisation et la gestion durables et équitables des ressources. Ce n'est qu'à travers ce changement que la transition énergétique pourra devenir véritablement juste, durable et équitable.

2. Établir un cadre mondial pour régir la sortie progressive des combustibles fossiles

Un cadre mondial juridiquement contraignant — tel qu'un traité sur les combustibles fossiles — est nécessaire pour coordonner l'abandon progressif et contrôlé de la production de combustibles fossiles, mettre fin aux nouvelles explorations et garantir une transition équitable. Un tel cadre devrait inclure des mécanismes financiers, une coopération technologique et des structures de gouvernance garantissant la participation des peuples autochtones et le respect des droits humains. Tout cadre contraignant régissant la production et l'élimination progressive des combustibles fossiles doit inclure des dispositions claires interdisant l'extraction et le développement de projets énergétiques sur les territoires des peuples autochtones en isolement volontaire, ainsi que dans les zones riches en biodiversité et sur les terres et territoires des peuples autochtones sans notre consentement libre, préalable et éclairé, à titre de mesures immédiates. Il doit également inclure des dispositions claires et l'allocation de ressources pour la réhabilitation et la restauration des zones affectées par l'exploitation minière, ainsi qu'une indemnisation adéquate pour les communautés autochtones concernées, y compris des dispositions visant à garantir leurs moyens de subsistance durables. Les peuples autochtones concernés doivent se voir restituer leurs terres, leurs territoires et leurs droits sur l'eau, avec l'allocation de ressources pour la restauration écologique et la réhabilitation, en particulier des terres, des plans d'eau et des forêts pollués et dégradés, ainsi qu'une indemnisation adéquate pour la perte de leurs moyens de subsistance et de leurs systèmes alimentaires.

3. Reconnaître et garantir les droits des peuples autochtones à la terre, aux territoires et aux ressources

La reconnaissance juridique des droits fonciers et territoriaux des peuples autochtones est essentielle pour prévenir l'accaparement des terres au profit du développement énergétique et permettre aux communautés de contrôler les décisions affectant leurs territoires. Les gouvernements et le secteur privé, notamment les entreprises énergétiques et les services publics, doivent institutionnaliser **le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) comme une condition obligatoire pour les plans et projets affectant les peuples autochtones, et**



l'intégrer dans toutes les politiques climatiques, énergétiques et minières, ainsi que dans les plans de développement et les projets. Les territoires des peuples autochtones en isolement volontaire doivent également être reconnus et délimités afin d'assurer une protection pleine et effective des terres et des ressources.

4. Garantir une participation significative des peuples autochtones en tant que titulaires de droits

Les peuples autochtones doivent participer pleinement et efficacement à la diplomatie climatique, à la planification énergétique et à la gouvernance de la transition à tous les niveaux. Cette participation doit aller au-delà de la simple consultation pour s'étendre **au pouvoir décisionnel, à une représentation adéquate, y compris celle des femmes, des jeunes et des personnes handicapées autochtones, ainsi qu'à une gouvernance partagée**, reconnaissant les peuples autochtones comme titulaires de droits sur leurs terres, leurs territoires et leurs ressources, plutôt que comme de simples parties prenantes.

5. Promouvoir et soutenir les énergies renouvelables menées par les communautés et le partage équitable des bénéfices

Les systèmes énergétiques doivent privilégier l'appropriation communautaire et le partage équitable des bénéfices plutôt que le profit des entreprises. Les initiatives en matière d'énergies renouvelables menées par les peuples autochtones — telles que les projets solaires, de micro-hydroélectricité et de biogaz — doivent bénéficier d'un soutien financier et technique. Ces types de projets démontrent que les systèmes énergétiques décentralisés peuvent à la fois améliorer les moyens de subsistance, y compris ceux des femmes autochtones, renforcer les économies locales, soutenir la souveraineté énergétique et réduire les émissions. Les partenariats fondés sur le consentement doivent inclure des accords contraignants et équitables de partage des bénéfices pour l'utilisation des terres et des ressources des peuples autochtones, tels que définis et déterminés par ces derniers, ainsi que des mesures de protection de l'environnement.

6. Soutenir une gouvernance durable des ressources guidée par les connaissances et les valeurs autochtones

Les systèmes de connaissances, les valeurs et les pratiques de gouvernance autochtones ont préservé les écosystèmes pendant des générations sous la direction des femmes autochtones. Ces valeurs positives, telles que le fait de vivre en harmonie avec la nature, l'utilisation et la gestion durables des ressources pour le bien commun, doivent guider la conception et la mise en œuvre de solutions énergétiques et climatiques avec la participation significative et le leadership des femmes autochtones. Les voies de transition doivent donner la priorité à l'intégrité écologique, à la vie en harmonie avec la nature, à la protection de la biodiversité, à la gestion durable des ressources, au leadership des femmes autochtones, à la coopération et à la solidarité plutôt qu'à la concurrence et au contrôle.



7. Garantir l'accès direct des peuples autochtones au financement climatique

Les mécanismes internationaux de financement climatique doivent fournir **un financement direct et accessible** aux peuples autochtones et à leurs institutions — y compris les organisations et les réseaux de femmes autochtones, de jeunes et de personnes handicapées — afin de renforcer la résilience, les solutions inclusives et menées par les communautés, les initiatives en matière d'énergies renouvelables, la protection des écosystèmes et les moyens de subsistance durables pour tous.

8. Assurer des réparations, la restauration des écosystèmes et la restitution des terres, des territoires et des droits sur l'eau

Une transition juste doit remédier à l'injustice historique causée par l'extraction des combustibles fossiles. Cela inclut la restauration des écosystèmes endommagés, la restitution des terres et des droits sur l'eau aux peuples autochtones, ainsi que l'octroi d'une compensation financière et non financière pour la perte des moyens de subsistance, du patrimoine culturel et des sites sacrés.

9. Renforcer la protection des défenseurs autochtones de l'environnement

Les gouvernements et les institutions internationales doivent mettre en place des mécanismes de protection solides pour protéger les défenseurs autochtones de l'environnement et garantir la responsabilité des auteurs d'attaques, de harcèlement, de criminalisation et de violations des droits humains. Cela inclut l'adoption de politiques de tolérance zéro envers les violations des droits humains liées à la transition énergétique, ainsi que des réformes politiques contre la criminalisation des peuples autochtones qui exercent, affirment et défendent leurs droits. Des mécanismes de protection efficaces doivent être dotés de ressources financières et techniques suffisantes aux niveaux local, national, régional et mondial.

En conclusion, une transition juste ne se résume pas à un simple passage technologique des énergies fossiles aux énergies renouvelables. Elle nécessite une transformation fondamentale de la gouvernance, des rapports de force et des systèmes économiques, fondée sur la justice sociale, la durabilité écologique, la souveraineté énergétique et le respect des droits, des savoirs et de l'autodétermination des peuples autochtones.